

*Soufflez,
on prend
le Relais !*



Service de Baluchonnage

Pour les proches aidants
de personnes âgées ou
en situation de handicap
(adultes et enfants)



pour tous, toute la vie, partout

admr53.fr

Nous contacter

Coordinatrice service Baluchonnage - Marie Lebihain

Tél. : 02 43 59 17 40/ 06 19 01 72 16

E-mail : mlebihain@fede53.admr.org

Vous accompagnez au quotidien un proche
âgé ou **en situation de handicap** ?

Vous souhaitez prendre du temps pour vous et vous absenter sereinement ?

Soufflez, on prend le **relais** !

Le service de Baluchonnage

Le service propose un temps de répit au proche aidant qui s'absentera du domicile de la personne qu'il accompagne. La personne sera accompagnée par un seul professionnel. Le dispositif est possible toute l'année, 24h sur 24 (week-end, semaine, vacances, ...).

Un dispositif de confiance

Le Baluchonneur, encadré par une équipe de coordination, intervient au domicile de la personne aidée de 36 heures à 3 jours (72 heures) consécutifs afin de prendre le relais du proche aidant auprès de la personne dans toutes les tâches de la vie quotidienne (aide à la personne, déplacements, activités de loisirs, etc.).

Pour vous proposer un dispositif de qualité, un temps de préparation de minimum 1 mois sera nécessaire avant de commencer la prestation.

Des repères préservés

Une rencontre préalable à domicile permet de bien connaître la personne aidée, son environnement et ses habitudes de vie. Les interventions des services extérieurs restent inchangées (service d'aide à domicile, infirmier, ...). La personne peut donc rester dans son cadre de vie habituel pendant que le proche aidant s'absente du domicile en toute tranquillité.

Personnes aidées et territoire d'intervention

Toute personne habitant sur le département de la Mayenne (qu'elle soit ou non déjà aidée par les services de l'ADMR) qui accompagne au quotidien une personne âgée ou en situation de handicap (adulte et enfant).

Les tarifs 2020

Reste à charge de 7 euros TTC de l'heure, soit 252€*, pour un minimum de 36 heures d'intervention, après prise en charge financière individuelle.

* *Ouvre droit à une réduction ou crédit d'impôts à hauteur de 50%, soit un montant final de 126 euros pour 36 heures.*

Nombre de baluchonnages limité par an, en fonction du budget disponible.

Nos partenaires



AG2R LA MONDIALE

